

BORDEREAU D'ENVOI

GROUPEMENT
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 UNITÉ **BRIGADE DE**
 P.V. N° **1546/27/91** / 19**78**

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

78306102

27-9-78

OBJET DE LA PROCÉDURE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

" OBSERVATION D'O.V.N.I. "

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION D'ENQUÊTE
<input type="checkbox"/>	AUTRE



NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- P.V. renseignements (Constatations-enquête).
2	- Audition , Maître de la Marine Nationale.
3	- Audition , Matelot de la Marine Nationale.
4	- Plan de situation et croquis (forme générale des O.V.N.I.).

FRG. 15.9.78

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
 NOMBRE D'EXEMPLAIRES

2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE / M. le Préfet de / à /
1	M. le Général, commandant la 4 ^e Région Aérienne à
2	M. le MINISTRE de la Défense, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, bureau Emploi-Renseignement, à
1	ARCHIVE TRANSMISE AU Co de Groupement LE

DESTINATAIRES

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)
1317/3 27 OCT 1978

VU ET TRANSMIS PAR :
Le Colonel, commandant la Circonscription Régionale de Gendarmerie, du

50. **Le Colonel**

GENDARMERIE NATIONALE

GRUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

de

UNITE

BRIGADE DE

PROCÈS VERBAL N° 1546/27/ 9 / 197 8

ANALYSE - RÉFÉRENCE

PROCÈS-VERBAL

PIÈCE N° 1

DE

**RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS**

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

OBSERVATION D'O.V.N.I.

REFFÉRENCE: C.H. n° 32 600 HA/Gend.F. du 2 Août 1968.

NOUS SOUSSIGNÉS 1

, MDL.Chef

, gendarmes.

VULES ARTICLES

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 27 .09.1978 A 20 HEURE(S) 20, nous, gendarme , de permanence au bureau de notre brigade, sommes avisé téléphoniquement par le matelot , militaire en service au sémaphore de , de ce que l'intéressé venait, pendant trois quarts d'heure environ, d'observer la présence de deux engins brillants et immobiles dans le ciel. Ces objets, qu'il n'avait pu identifier, se tenaient, l'un au et sur l , l'autre , et à très haute altitude.

L'observation, faite à l'aide d'une lunette longue vue type marine, n'avait pu se poursuivre, les engins ayant été cachés par des nuages.

MEURES PRISES

Nous avons immédiatement rendu compte des faits à notre Commandant de Compagnie et à notre Commandant de brigade.

ENQUÊTE

A 20 heures 30, nous, MDL.Chef et gendarme , nous rendons à la corniche à , aux fins d'observation. Les nuages persistants ne nous permettent aucune constatation quant à la présence des objets signalés.

A 21 heures 20, nous nous rendons au et prenons contact avec le matelot .

Ce dernier nous déclare verbalement qu'il assurait la veille au lorsque, à 19 heures 35, il avait été prévenu téléphoniquement de la présence des deux points lumineux immobiles dans le ciel. L'informateur, qui avait conservé l'anonymat, avait observé ces derniers pendant une heure, soit depuis 18 heures 35.

Le matelot réitère les positions de ces deux engins et précise avoir relevé les caractéristiques suivantes:

1^{er} objet: (à 180°-plein) : de forme cylindrique avec partie avant conique et brillante. Bords latéraux paraissant flous et moins lumineux que la tête. Engin vu de profil (voir croquis joint).

2^e objet : (à 240°-) : en forme de croissant, contour plus flou que celui du premier engin. Présence d'un plus petit croissant en arrière du

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

LIRE DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/>	1	M. le Préfet de à
	<input type="checkbox"/>	1	M. le Procureur de la République à
	<input type="checkbox"/>	1	M. le GENERAL, Cdt la 4 ^e Région Aérienne à
	<input type="checkbox"/>	1	ARCHIVE TRANSMISE AU CDT. de Groupement.
	<input checked="" type="checkbox"/>	2	M. le Ministre de la Défense, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau en-

DATE DE CLOTURE

LE 18.10.1978.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ

SIGNATURE ET CACHET

● 3. NATURE DES FAITS - CIRCONSTANCES - CONSÉQUENCES - MESURES PRISES...

précédent, apparaissant et disparaissant (engin vu probablement de face ou légèrement en oblique) (voir croquis joint).

Il ajoute qu'il a prévenu le chef du Maître de la marine nationale, lequel à de ce fait été témoin de la présence des O.V.N.I.

A 20 heures 30, ce Sous/Officier a transmis un message radio, n°2, au C.E.C.M.E.D. (Commandement en Chef de la Centre opérationnel de la Marine,

La station radar de [] a été également avisée et a effectué une veille radar d'un quart d'heure, veille qui n'a permis aucune constatation.

Des nuages s'étant formés, à 20 heures 20, le Maître [] et le matelot [] cessent leurs observations. Ils prévenaient téléphoniquement le Commissariat de police de [] et notre brigade.

A 21 heures 45, nous quittons le sémaphore et nous nous rendons en bordure de plage. Le ciel se dégagant, nous poursuivons notre surveillance jusqu'à 23 heures 00. Notre observation s'est avérée sans résultat.

AUDITIONS:

Le Maître [] a été entendu le 28 Septembre 1978 (P.V. audition pièce n°2).

Le Matelot [] a été entendu le 1er Octobre 1978 (P.V. audition pièce n°3).

Aucun autre témoignage n'a été recueilli.

NOTA: Un message radio, n° 991/2, a été transmis à la Compagnie, le 28 septembre 1978, à 08 heures.

Aucun autre fait singulier ne s'est produit à la date de clôture du présent procès-verbal.

M.

B.

L.

P.

PRESENCE DE BALLONS SONDES:

La station météo de [] ([]), contactée par la station de [], a répondu qu'aucun ballon n'avait été lâché au cours de cette journée.

GROUPEMENT

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

↓

COMPAGNIE OU ESCADRON

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

UNITÉ

BRIGADE DE

P.V N° 1546 / 19 78

PERSONNE
ENTENDUE

, Maître de la Marine Nationale,

RÉFÉRENCES

CE JOUR 28 Septembre 1978

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

, Gendarme,

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A , nous attendons:

, fils de feu

, Maître de la Marine Nationale, demeurant au
, qui nous déclare à 17 heures 00:

Je dépende du Commandement de la Marine Nationale à . J'ai été affecté au , le 1er.9.1975. J'y exerce les fonctions de Chef de poste P.I. en qualité de guetteur

Pour la journée d'hier, 27.9.1978, je n'étais pas au service. La permanence au était assurée par le matelot . Hier, en fin de soirée, le matelot a été avisé téléphoniquement à 19 heures 35 par une personne qui, conservant son anonymat, faisait état de deux objets volants brillants et lumineux dans le ciel, au Sud de . Après observation de sa part, il est venu me prévenir. Immédiatement, je me suis rendu à la station. J'ai, à l'aide de la longue vue, effectivement constaté la présence de ces objets volants. Notre observation a duré de 19 heures 35 à 20 heures 20. A ce moment là, les objets ont été masqués par des nuages.

Je suis affirmatif, il ne s'agissait ni d'étoiles, ni de météorites.

Ils sont restés en position fixe et très lumineux. L'un était de forme cylindrique avec une antenne conique. Il se trouvait au et à très haute altitude. Le second, en forme de croissant se situait

A 20 heures 20, j'ai prévenu la Gendarmerie. A 21 heures 20, une patrouille de ce service s'est présentée au sémaphore. Le matelot a exposé les faits aux gendarmes.

J'ai établi un message radio à 20 heures 50 et l'ai transmis au C.E.C. MED (Commandement en Chef de), Centre opérationnel de la Marine à

Par téléphone, j'ai avisé la station radar de qui a effectué une veille d'un quart d'heure, sans rien observer.

Je vous ferai parvenir un croquis de chaque objet volant.

Le 28 septembre 1978 à 17 heures 45.

Lecture faite, persiste et signe.

La personne entendue.

L' A.P.J.

(A signé au carnet de déclarations).

GENDARMERIE NATIONALE

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

GROUPEMENT

↓

COMPAGNIE OU ESCADRON

de

UNITÉ

BRIGADE DE

P.V N° 1546 / 1978

AFFAIRE ↓

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR 1er Octobre 1978,

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

, Gendarme

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Le même jour, nous entendons:

....., matelot
B.P. au, demeurant à,
nationalité française, qui nous déclare à 09 heures 05:

Je suis militaire du contingent, affecté dans la marine nationale. Le 1er septembre 1978, j'ai été détaché J'y exerce les fonctions de guetteur.

Le 28 septembre 1978, vers 19 heures 35, j'ai été avisé téléphoniquement par une personne, qui a conservé l'anonymat, me signalant la présence de deux points lumineux dans le ciel de Ils lui paraissaient suspect

Effectivement, à la longue vue, j'ai observé ces objets de 19 heures 35 à 20 heures 20. L'un avait une forme cylindrique avec un cône à l'extrémité supérieure. Cette face conique était brillante. Quant à la partie cylindrique, son contour était flou. Elle était moins lumineuse. La position était

Quant au second objet, il avait la forme d'un croissant au contour plus flou que le premier objet. J'ai également remarqué sur sa partie convexe un second petit croissant qui apparaissait et disparaissait. Ce phénomène s'est produit à plusieurs reprises. L'objet se situait

Tous deux étaient immobiles.

Je suis allé prévenir le, chef de poste. Il a également observé les deux objets.

A 20 heures 25, la Gendarmerie de a été prévenue. Une patrouille s'est présentée à la station, mais aucune observation n'a pu être faite à ce moment là, les objets ayant été cachés dans des nuages.

Je précise que la personne qui m'a prévenu a déclaré verbalement avoir observé les deux engins pendant une heure environ avant de m'informer de leur présence.

Le 1.10.1978 à 09 heures 40.

Lecture faite, persiste et signe.

la personne entendue

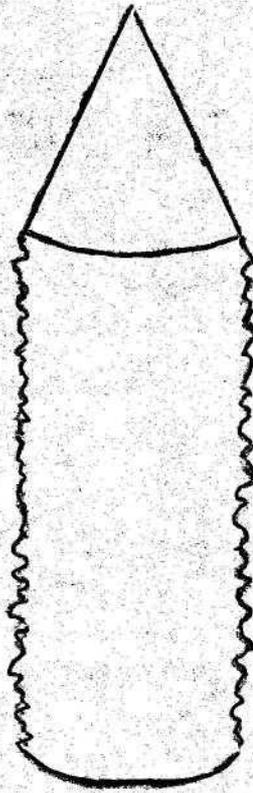
L' A.P.J.

(A signé au carnet de déclarations).

PIECE N° 4

P.V.n° 1546 du 27-9-1978

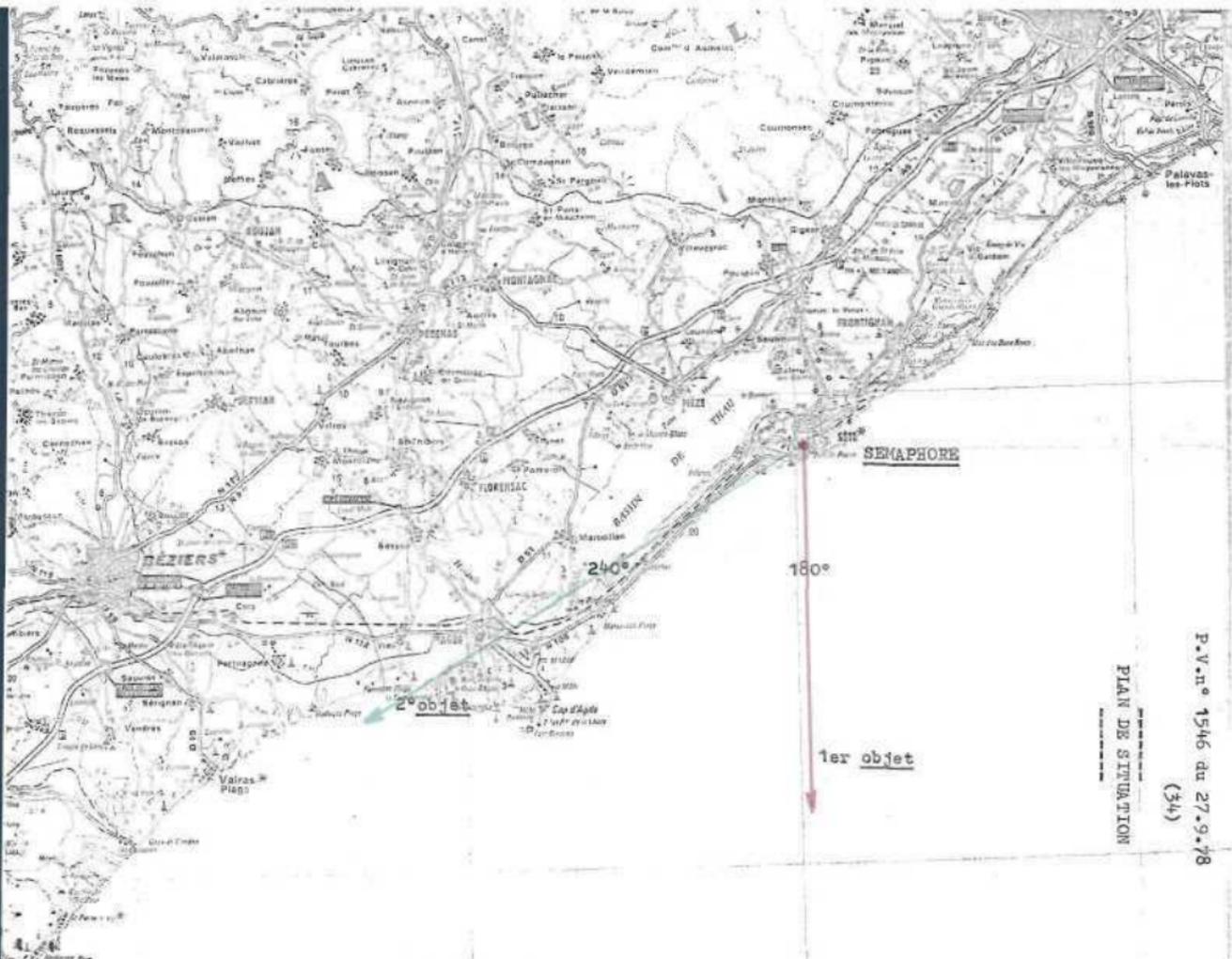
Observation d' O.V.N.I.



FORME GENERALE DU 1er OBJET



FORME GENERALE DU 2°OBJET



P.V.n° 1546 du 27.9.78

(34)

PLAN DE SITUATION

1:50,000